

**Comité des financeurs**

**Aide à Domicile, Autonomie : une méthode nouvelle au service des plus fragiles**

Les Départements sont en première ligne pour protéger les Français. Départements de France a instauré, avec le Gouvernement, une nouvelle méthode de travail en installant un agenda territorial qui vise, en matière de Solidarités, à échanger sur les objectifs et les moyens. Cela se traduit par l'installation d'un comité des financeurs associant les Présidents de Départements et les Ministres.

Les premières réunions du comité des financeurs ont eu lieu les 27 octobre et 7 novembre 2022 à l'invitation de Jean-Christophe Combe, ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées. Elles ont permis de finaliser les modalités d'accompagnement des Départements sur la revalorisation de l'aide à domicile (Avenant 43) engagée par le Gouvernement Castex. Départements de France et le Gouvernement sont parvenus à un accord qui tient compte de la situation financière des Départements, appelés à revaloriser fortement ces aides. François Sauvadet, Président de DF, se félicite de ce dialogue nourri et constructif.

La prochaine réévaluation du tarif plancher de l'aide à domicile de 22 à 23 euros a également été évoquée lors de ces comités des financeurs. Le Gouvernement a accepté de prendre à sa charge, l'ensemble des coûts supplémentaires induits par ce relèvement. Un amendement gouvernemental a d'ailleurs été déposé en ce sens dans le PLFSS par le ministre Combe au Sénat.

*« Au-delà du travail que nous avons conduit avec Jean-Christophe Combe lors du comité des financeurs, nous devons aussi ouvrir rapidement un agenda territorial pour apporter des réponses aux défis du vieillissement de la population et de la prise en compte de la situation des personnes handicapées. Car rien n'est plus prévisible que l'évolution démographique. C'est en fait l'ensemble des politiques sociales décidées par la représentation nationale et mises en œuvre par les Départements qu'il convient de passer en revue, afin de mettre les recettes en perspective des dépenses attendues. Les Départements, dans le contexte actuel, ne sont pas hostiles à une maîtrise de la trajectoire de leurs dépenses, à condition que soient exclues de celle-ci les dépenses non pilotables telles que les Allocations Individuelles de Solidarité, mais aussi celles relevant d'une contractualisation avec l'État », a déclaré François Sauvadet.*